

**République Française****SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°048/2023****Séance du 19 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le dix-neuf décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CMBET PETIT-JEAN, Mme MANE, Mme ZAJDNER, Mme ORAND-GABRIEL,

Absents excusés : M. FARGES

Absent non excusé : Mme LIRON, M. JURADO

Secrétaire : Mme FAUQUET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

**OBJET : CREATION UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2<sup>EME</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- créer un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 23,25 h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour assurer les missions de directrice du service périscolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.



Fait à Saint-Dionisy, le 19 décembre 2023

Pour le Maire empêché,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

François CHARRIERE